



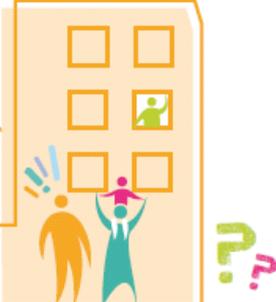
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC CHARENTE SOLIDARITÉS

L'Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement (ASSLL)

BILAN 2024



NOUS CONTACTER



GIP Charente Solidarités

57 rue Louis Pergaud
16000 Angoulême



05 45 24 46 46

www.charentesolidarites.org

L'Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement (ASSLL)



Vous rencontrez des difficultés pour accéder ou vous maintenir dans un logement ?

Soutien et conseils budgétaires

- À l'entrée dans votre logement.
- En cas d'impayés de loyers et/ou charges liées au logement.
- Médiation avec les créanciers.

Installation dans votre logement

- Démarches administratives
- Ouvertures des compteurs
- Démarches auprès des fournisseurs (électricité, gaz, eau...)

Intégration dans votre quartier

- Médiation possible en cas de litige avec le voisinage.
- Accès aux services et équipements collectifs...

Relation avec votre bailleur

- Droits et devoirs du locataire
- Droits et devoirs du bailleur
- Négociation d'échéancier...



Vous avez la possibilité de bénéficier d'un **accompagnement individualisé et personnalisé** par un travailleur social pouvant apporter soutien et conseils au moins 2 fois par mois pour une période minimale de 3 à 6 mois éventuellement renouvelable.

À QUI S'ADRESSER ?

Le travailleur social de votre secteur constituera avec vous la demande auprès du GIP Charente SolidaritéS. Votre dossier sera examiné par une commission.

Vous pouvez coupler la demande d'accompagnement avec une demande d'aide financière

I.	Présentation générale	4
A.	L'accompagnement	4
B.	Les diagnostics ASSLL.....	4
II.	Les moyens	5
III.	Les commandes.....	6
A.	Un nombre de commandes ASSLL en hausse.....	6
B.	Des commandes passées en majorité par les travailleurs sociaux.....	6
C.	Les diagnostics sont davantage sollicités par les commissions FSL.....	7
D.	Les problématiques d'accès ou de maintien dans le logement plus prégnantes que celles énergétiques.....	8
E.	Une majorité de mesures sur l'Angoumois	9
F.	Le statut des usagers : les locataires du parc privé majoritaires à ceux du parc public.....	12
G.	Des mesures utilisées dans 31% des prescriptions pour soutenir les ménages dans leurs difficultés budgétaires.	12
IV.	Les résultats des situations examinées en GTS.....	13
A.	410 situations examinées en GTS au cours de l'année 2024	13
B.	288 bilans étudiés au cours de l'année 2024 : 162 arrêts validés.....	13
C.	Motifs des 162 arrêts : le manque de collaboration comme principal motif d'arrêt.....	14
V.	Analyse des arrêts des mesures en 2024	15
A.	Un accompagnement efficace lorsque les ménages collaborent.....	15
B.	Analyse des arrêts lorsque l'ASSLL a été demandé par une commission FSL	16
C.	Analyse des arrêts lorsque l'ASSLL a été demandé par le travailleur social, sans demande d'aide financière (examen en GTS).....	17
D.	Des mesures plus longues en 2024	18
VI.	Perspectives 2025.....	19



I. Présentation générale.

Introduit par la **Loi du 31 mai 1990** visant la mise en œuvre du Droit au Logement et défini par la circulaire du 7 juin 2001, l'Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement est une aide du Fonds de Solidarité Logement. Ses modalités de mise en œuvre sont fixées par un **cahier des charges** adopté par le Conseil départemental.

A. L'accompagnement.

L'ASSLL est un dispositif d'accompagnement social individualisé et spécialisé, qui vise à soutenir les ménages confrontés à des **difficultés budgétaires, relationnelles, familiales qui rendent difficile l'accès ou le maintien dans un logement décent et indépendant.**

Bien distinct du travail social généraliste et du travail de gestion locative des bailleurs, l'ASSLL tel qu'il est défini par la circulaire du 7 juin 2001 peut revêtir des objectifs variés :

- **L'aide à la définition d'un projet logement : analyse de la situation des ménages, en particulier de leurs besoins en logement, recherche de la ou des solutions logements possibles (localisation, coût, statut, information réciproque des bailleurs et des ménages...).**
- **L'aide à l'installation dans un logement** (pour l'ouverture des aides personnelles, l'obtention de garanties).
- **Le conseil pour l'entretien et la bonne utilisation du logement** et des parties communes.
- **L'aide à la gestion du budget logement**, médiation avec le bailleur, en particulier pour le paiement régulier des loyers.
- **L'aide à l'intégration** dans l'immeuble, le quartier, la ville (rencontre avec le voisinage, accès aux services et équipements collectifs, interface avec les travailleurs sociaux...).
- **Le conseil pour résorber les dettes locatives**, le suivi du respect du plan d'apurement.

L'ASSLL peut être demandé par l'usager lui-même ou par l'intermédiaire d'un travailleur social, par les commissions du FSL, la Cellule Incurie Diogène, la CCAPEX et les bailleurs HLM.

Chaque demande est étudiée par les commissions FSL lorsque la demande est associée à une demande d'aide financière ou par le Groupe Technique Social (G.T.S.) lorsqu'il n'y a pas de demande d'aide financière associée.

B. Les diagnostics ASSLL.

Les commissions FSL, le GTS et la CCAPEX peuvent être amenés à solliciter la réalisation d'un diagnostic, lorsque :

- ⇒ à la lecture du rapport social un **faisceau d'informations** manque pour statuer sur la demande d'aide financière ou la demande d'ASSLL du ménage,
- ⇒ des éléments du rapport social ne corroborent pas avec l'historique des aides financières FSL du ménage,
- ⇒ des éléments complémentaires sur la situation résidentielle seraient nécessaires.

L'objectif pour les commissions et le GTS est d'obtenir, dans un délai **maximum de deux mois**, une évaluation la plus complète possible de la situation sociale du ménage et de ses problématiques résidentielles et budgétaires afin de pouvoir statuer sur l'octroi ou non de l'aide. En d'autres termes, **il s'agit pour la commission de savoir si une aide du FSL seule (qu'elle soit sous la forme d'une aide financière ou d'ASSLL) suffira au ménage pour résoudre durablement ses difficultés liées au logement.**



II. Les moyens.

Le GIP Charente Solidarités est chargé de la coordination du dispositif ASSLL sur l'ensemble du Département et ce, en étroite collaboration avec le Conseil Départemental.

6 équivalents temps pleins de travailleurs sociaux ont pour mission la mise en œuvre de l'Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement sur le territoire selon la répartition suivante :

Territoire d'Action Sociale	Employeurs
<p>RUFFECOIS Secteur : Aigre, Villefagnan, Ruffec, Mansle, Saint Amant de Boixe</p>	<p>GIP CHARENTE SOLIDARITES 1/2 temps plein</p>
<p>CHARENTE LIMOUSINE Secteur : chabonais, Champagne-Mouton, Montemboeuf, Saint-Claud</p>	<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL 1/2 temps plein</p>
ANGOUMOIS	
<p>Angoulême Centre - Soyaux Secteur : une partie d'Angoulême (le centre) et Soyaux</p>	<p>GIP CHARENTE SOLIDARITES 1 temps plein</p>
<p>Angoulême Sud - La Couronne Secteur : une partie d'Angoulême, Ma Campagne, Petite et Grande Garenne, La Couronne, Nersac, Rouillet Saint Estèphe</p>	<p>GIP CHARENTE SOLIDARITES 1/2 temps plein</p> <p>CONSEIL DEPARTEMENTAL 1/2 temps plein</p>
<p>Angoulême Nord - Gond Pontouvre Secteur : Angoulême Nord (quartiers de l'Hommeau, et Saint Cybard, Gond-Pontouvre, Ruelle sur Touvre,</p>	<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL 1/2 temps plein</p>
<p>La Rochefoucauld, Montbron</p>	<p>GIP CHARENTE SOLIDARITES 1/2 temps plein</p>
QUEST CHARENTE	
<p>Jarnac Secteur : Châteauneuf, Hiersac, Jarnac, Rouillac, Segonzac</p>	<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL 1/2 temps plein</p>
<p>Cognac</p>	<p>GIP CHARENTE SOLIDARITES 1 temps plein</p>
<p>SUD CHARENTE Secteur : Barbezieux, Chalais</p>	<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL 1/2 temps plein</p>

Il faut noter que le cahier des charges de l'ASSLL prévoit la mutualisation entre les secteurs en cas de déséquilibre du nombre de commandes en attente.

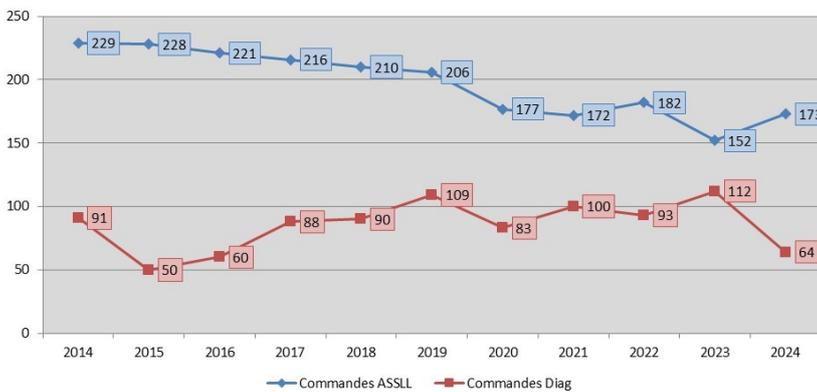
En 2024, nous avons eu recours à la mutualisation à 9 reprises.



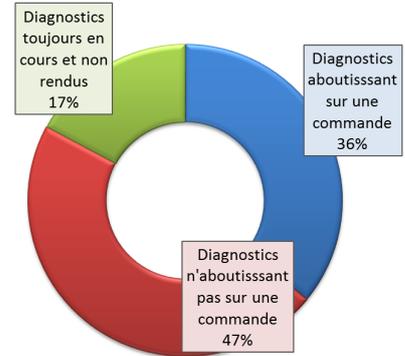
III. Les commandes.

A. Un nombre de commandes ASSLL en hausse malgré une forte baisse des diagnostics.

ASSLL : Evolution des commandes ASSLL et DIAGNOSTICS depuis 2014 (Hors PIG Insalubrité)



Suites données aux Diagnostics

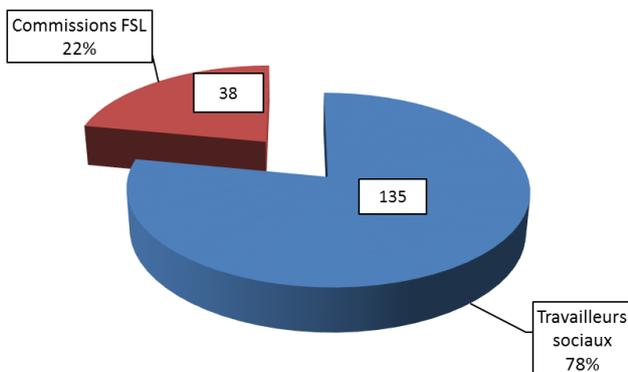


En 2024, le nombre de commandes d'ASSLL est en hausse par rapport à 2023 (+ 13.8%).

Les demandes de diagnostics baissent fortement (-42.8%). En effet, les objectifs des commandes de diagnostic sont dorénavant plus ciblés.

B. Des commandes passées en majorité par les travailleurs sociaux.

ASSLL : Origine des demandes



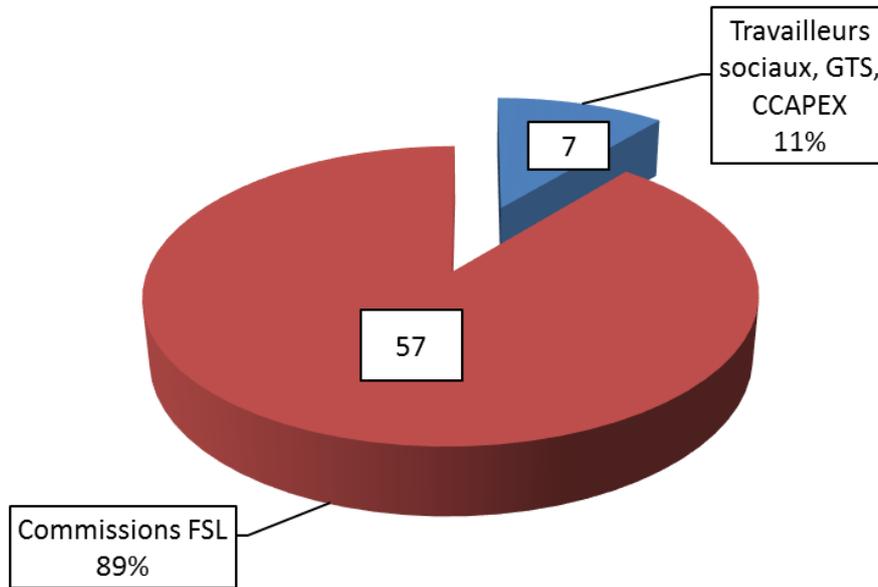
En 2024, les travailleurs sociaux ont été à l'origine de 78 % des demandes d'ASSLL, soit 135 (contre 72% en 2023) .

Les commissions FSL ont quant à elles demandé 38 mesures d'ASSLL (contre 43 en 2023), suite à l'examen de situations pour lesquelles une demande d'aide financière était sollicitée initialement (eau, électricité, chauffage,...).



C. Les diagnostics sont davantage sollicités par les commissions FSL.

Diagnostics: origine des demandes



En 2024, les commissions FSL ont été à l'origine de 89 % des demandes de diagnostics soit 57 demandes examinées, contre 74% en 2023 soit 83 demandes.

Il convient de noter que depuis plus de trois ans, les travailleurs sociaux ASSLL participent aux commissions FSL, et préconisent régulièrement à ces occasions, un diagnostic, permettant notamment d'évaluer la nécessité d'un accompagnement social.

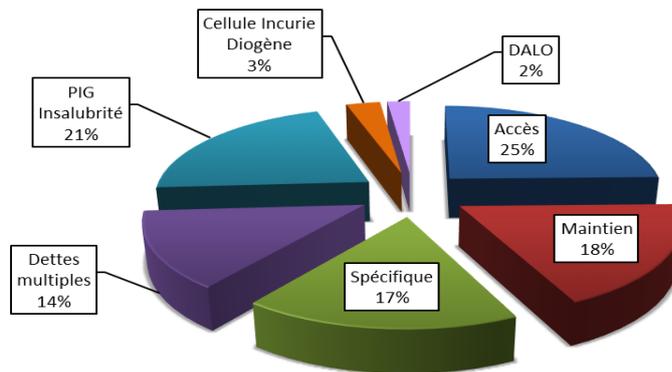
Les travailleurs sociaux référents et le GTS ont quant à eux demandé 7 diagnostics (contre 29 en 2023).



III. Les commandes (suite).

D. Les problématiques d'accès ou du maintien dans le logement plus prégnantes que celles énergétiques.

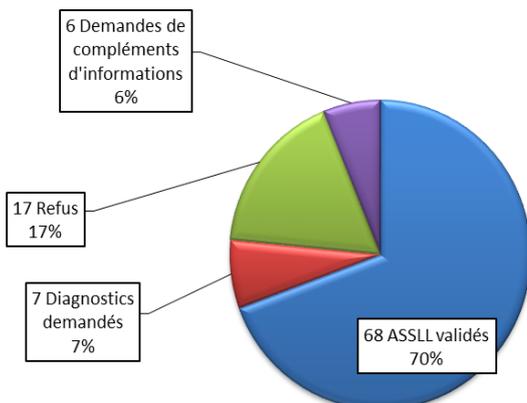
ASSLL et diagnostics 2024 : Origine des commandes



En 2024, les commandes ASSLL proviennent pour :

- ⇒ 43% des commissions Accès et Maintien (contre 50% en 2023)
- ⇒ 31% des commissions spécifiques (impayés d'énergie) et dettes multiples (contre 36% en 2023)
- ⇒ 26% du PIG insalubrité, cellule incurie Diogène et commission de médiation DALO (contre 14% en 2023)

98 Demandes d'ASSLL sans demande d'aide financière étudiées en GTS en 2024



98 demandes d'ASSLL, sans demande d'aide financière, ont été étudiées en GTS en 2024 (contre 95 en 2023).

Par ailleurs, cette année, le GTS a demandé 7 diagnostics (contre 19 en 2023) et 7 compléments d'informations au travailleur social à l'origine de la demande afin de vérifier que ces mesures sont bien adaptées (contre 3 en 2023).

Le diagnostic confirme souvent la nécessité de l'ASSLL et permet de vérifier l'adhésion de la personne concernée et de préciser les objectifs de travail.

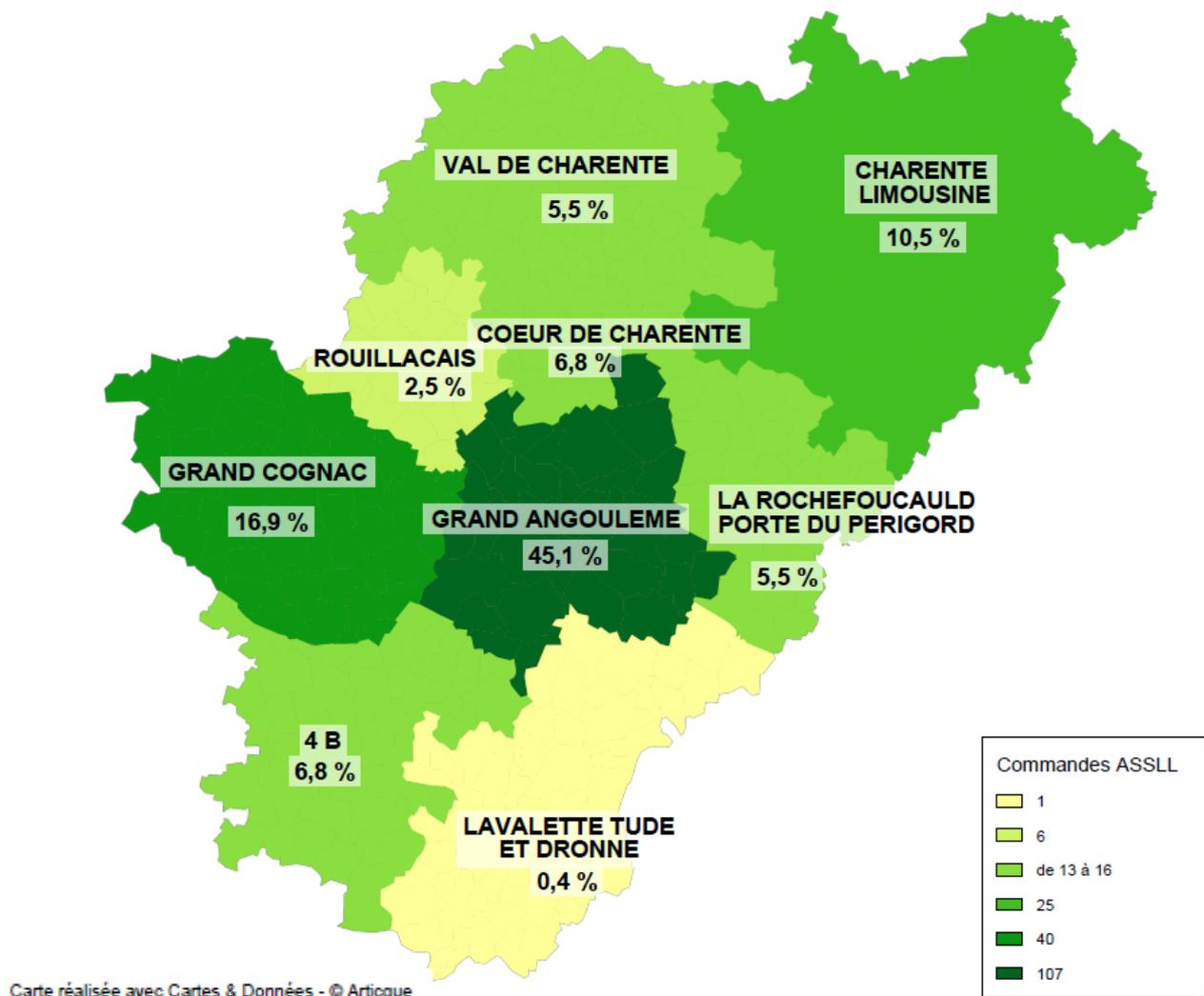
Les motifs des refus sont : 4 orientations vers le DALO, 3 AVDL, 2 MASP 1, 2 orientations vers le service de prévention des expulsions, 2 usagers sont autonomes, 1 accompagnement FAAD, 1 IML en cours, 1 orientation SIAO (pour une demande de CHR) et 1 non compatible car l'utilisateur bénéficie d'une mesure de protection.



III. Les commandes (suite).

E. Une majorité de mesures sur l'Angoumois.

1) Par Communautés de Communes.



Grand Angoulême et Grand Cognac représentent à eux deux 62 % des commandes ASSLL. (contre 58.7% en 2023).

Les CdC Lavalette Tude et Dronne et Rouillacais, sont celles qui comptent le moins de commandes ASSLL.

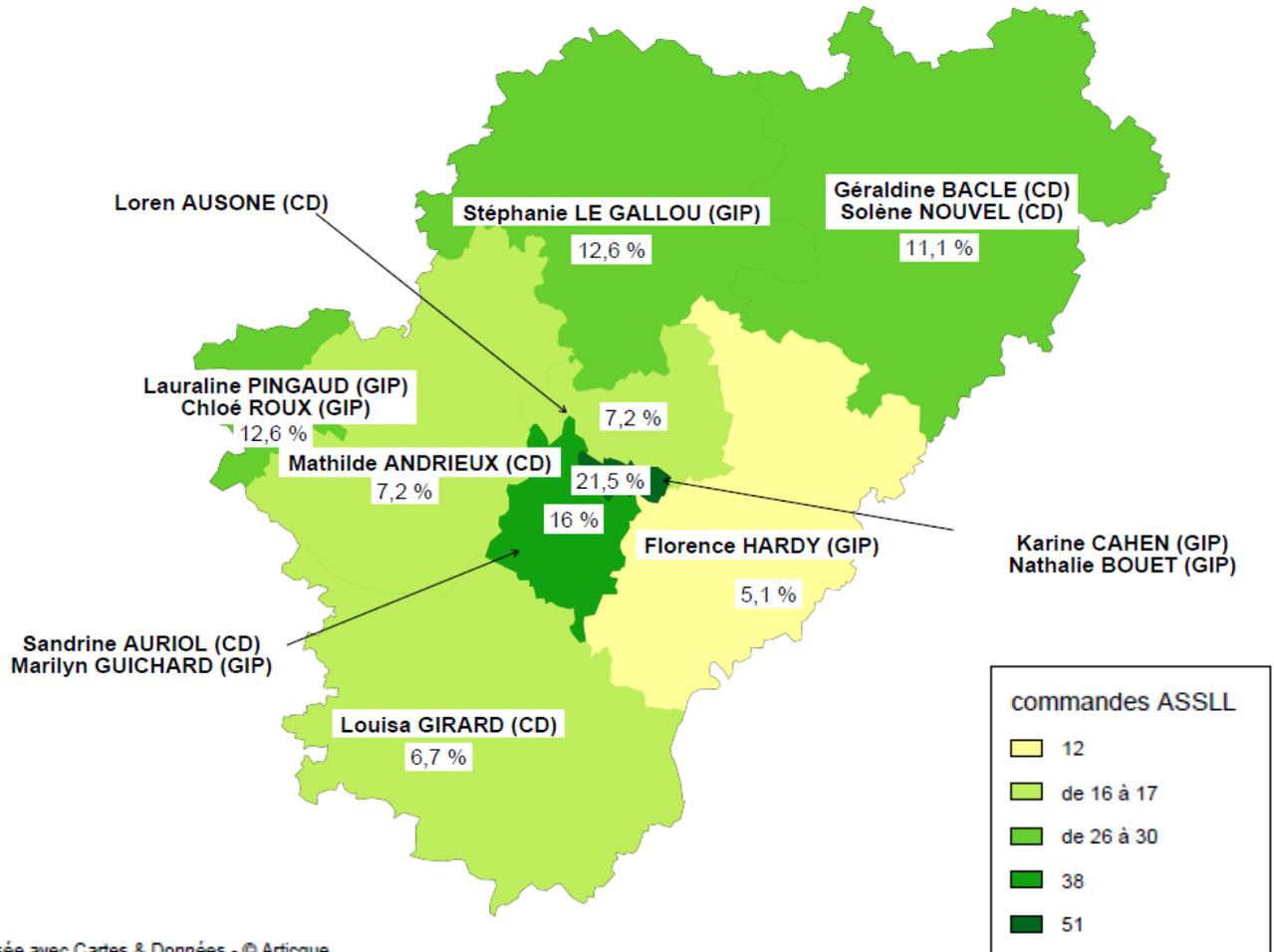
Ceci pourrait s'expliquer par le fait que :

- Plus de la moitié des logements se trouvent sur les communautés d'agglomérations. Le Rouillacais est l'EPCI qui en compte le moins.
- Lavalette Tude Dronne et Le Rouillacais font partis des 4 EPCI ayant le moins de logements sociaux et ayant de fait le moins de demandes de logements sociaux au 1/10/2023.



III. Les commandes (suite).

2) Par Travailleurs Sociaux ASSLL.



Le secteur d'Angoulême Centre-Soyaux est celui qui prescrit le plus d'ASSLL (21.5%), suivi de près, par le secteur d'Angoulême Sud-La Couronne (16%), puis des secteurs de Cognac et du Ruffécois (12.6%).

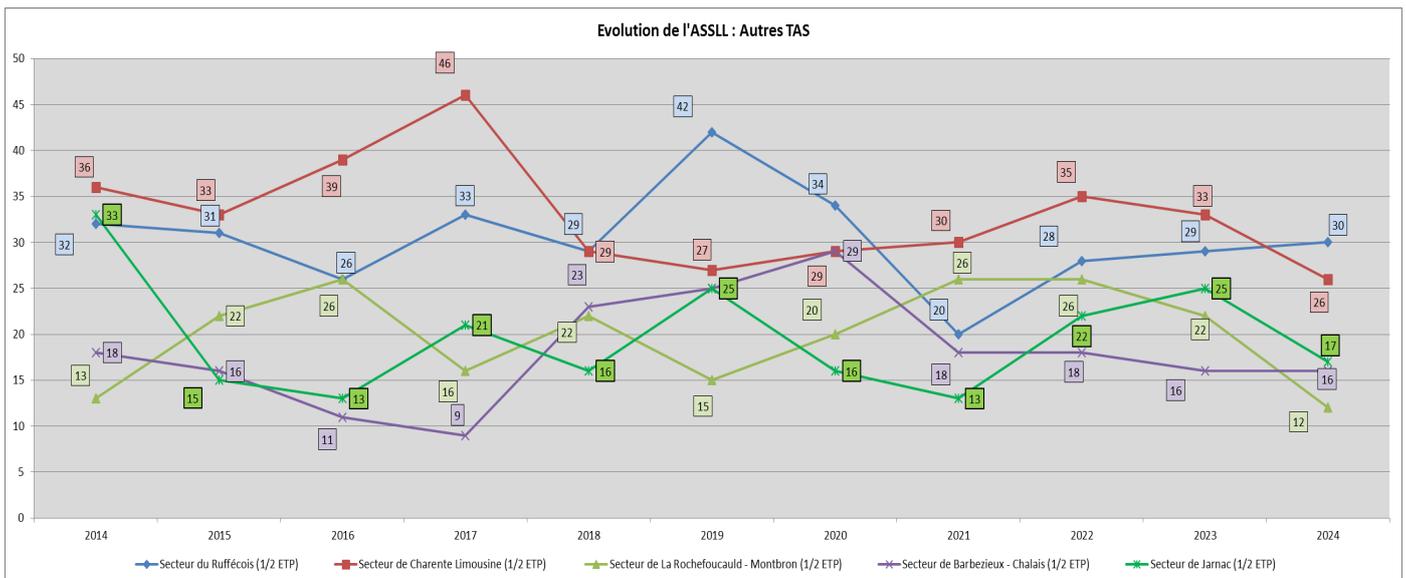
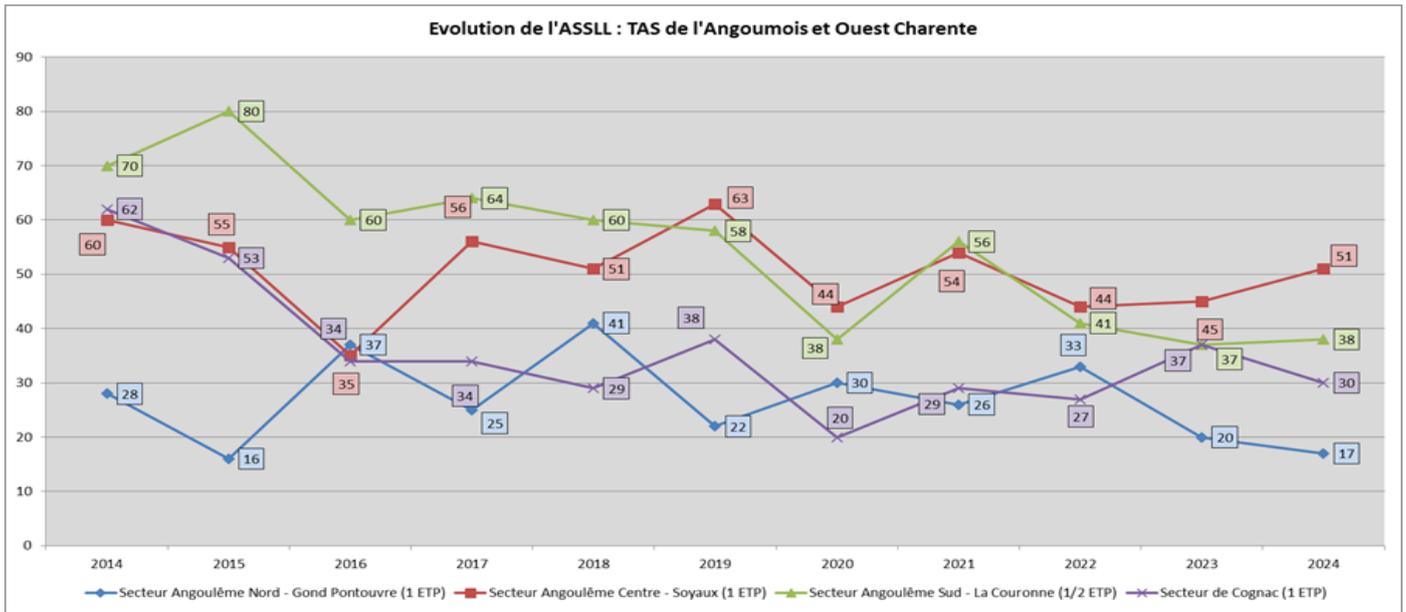
En 2024, Angoulême Nord-Gond-Pontouvre est le secteur urbain qui compte le moins de commandes : 17 contre 20 en 2023.

Les autres secteurs ruraux connaissent cette année une stabilité des mesures, notamment celui du Sud-Charente qui compte de 16 commandes comme en 2023.



III. Les commandes (suite).

3) Nouvelles commandes par Territoire d'Action Social (TAS) à partir de 2014.

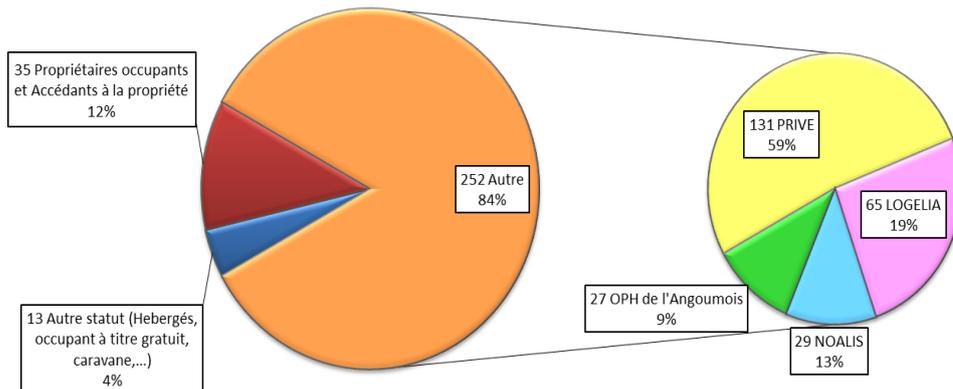




III. Les commandes (suite).

F. Le statut des usagers : les locataires du parc privé majoritaires à ceux du parc public.

Statut des usagers (et type de parc)



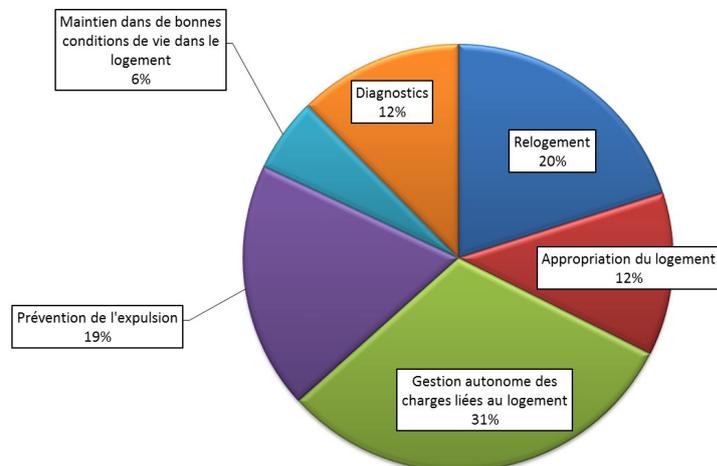
En 2024, 84% des usagers bénéficiant d'un ASSLL sont locataires (contre 79% en 2023), dont 59% du parc privé (contre 59% en 2023).

G. Des mesures utilisées dans 31% des prescriptions pour soutenir les ménages dans leurs difficultés budgétaires.

Les objectifs fixés dans 31% des commandes en 2024 sont liés à la résolution des difficultés financières des ménages (contre 29% en 2023).

L'objectif de prévention des expulsions (lorsque la situation nécessite un accompagnement plus spécifique que celui proposé par l'équipe dédiée à la prévention des expulsions locatives) est en hausse : 19% contre 10% en 2023. Celui de l'appropriation du logement est en baisse : 16% contre 19% en 2023).

ASSLL : Objectifs de départ

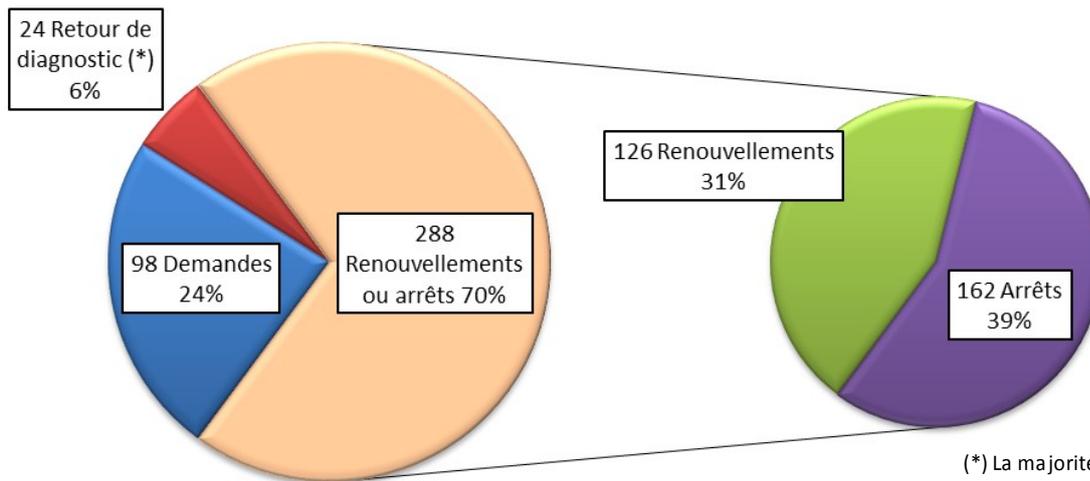




IV. Les résultats des situations examinées en GTS.

A. 410 situations examinées en GTS au cours de l'année 2024.

Situations examinées en GTS et suites données



(*) La majorité des diagnostics étant de mandée par les commissions FSL, leurs retours sont examinés par les commissions FSL.

B. 288 bilans étudiés au cours de l'année 2024 : 162 arrêts validés.

Le Groupe Technique Social (GTS) se réunit une fois par mois, afin :

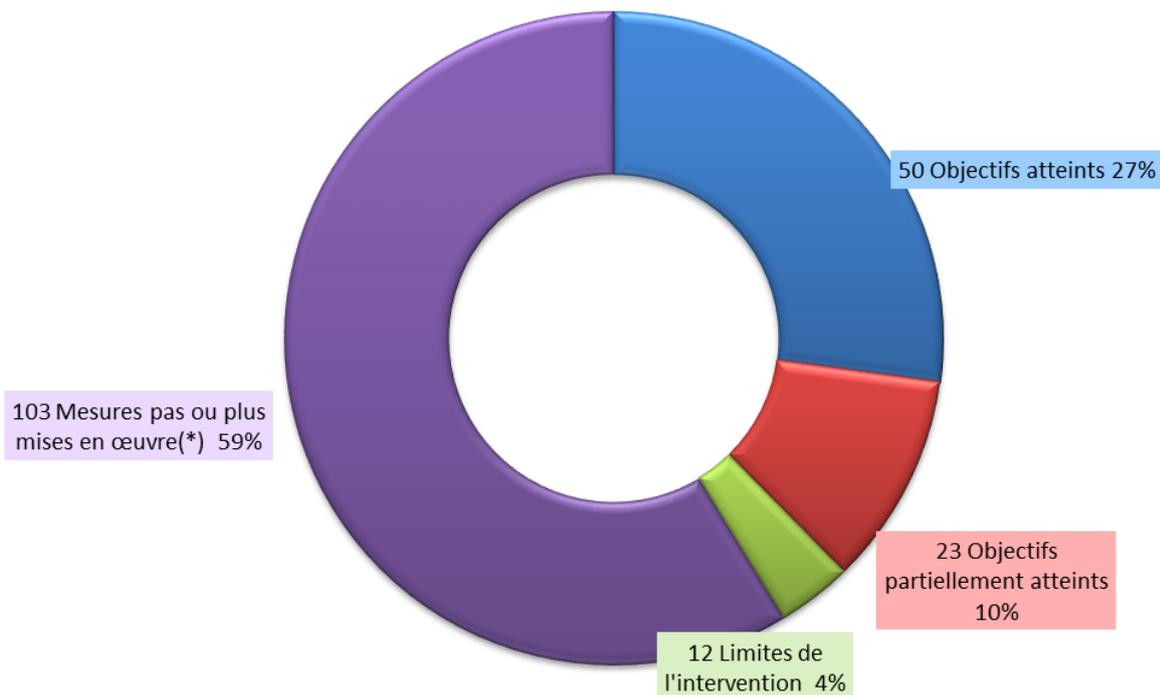
- ⇒ D'étudier les nouvelles demandes d'ASSLL sans demande d'aide financière.
- ⇒ D'évaluer l'ensemble des mesures grâce à un bilan présenté par le travailleur social ASSLL qui a effectué l'accompagnement ou le diagnostic. Pour ces situations des renouvellements ou des arrêts sont validés.



IV. Les résultats des situations examinées en GTS (suite).

C. Motifs des 162 arrêts : Le manque de collaboration comme principal motif d'arrêt.

Motifs des arrêts en 2024



(*) 32 Absence de collaboration, 30 Refus exprimé, 22 Non justifié, 19 Refus non exprimé.

Sur 288 évaluations, 188 se sont clôturées en 2024.

Notons que la proportion des motifs d'arrêt met en avant une moins bonne adhésion des ménages que les années précédentes.

Sur ces 188 arrêts :

- Pour 38.8% un travail a été possible (contre 46% en 2023).
- Pour 54.8% des situations, l'accompagnement social n'a pas ou plus été possible (contre 48% en 2023).
- Pour 6.4% des situations, les limites de l'intervention sont atteintes (contre 6% en 2023).
Il s'agit généralement des usagers qui nécessiteraient une mesure plus contraignante, de type mesure de protection.

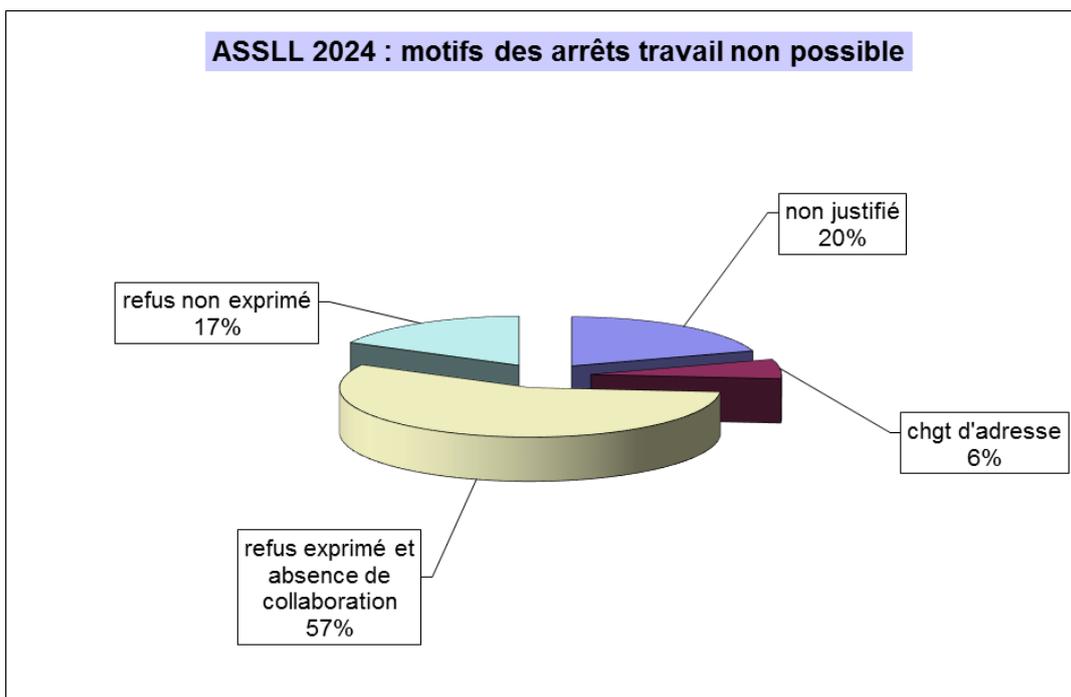
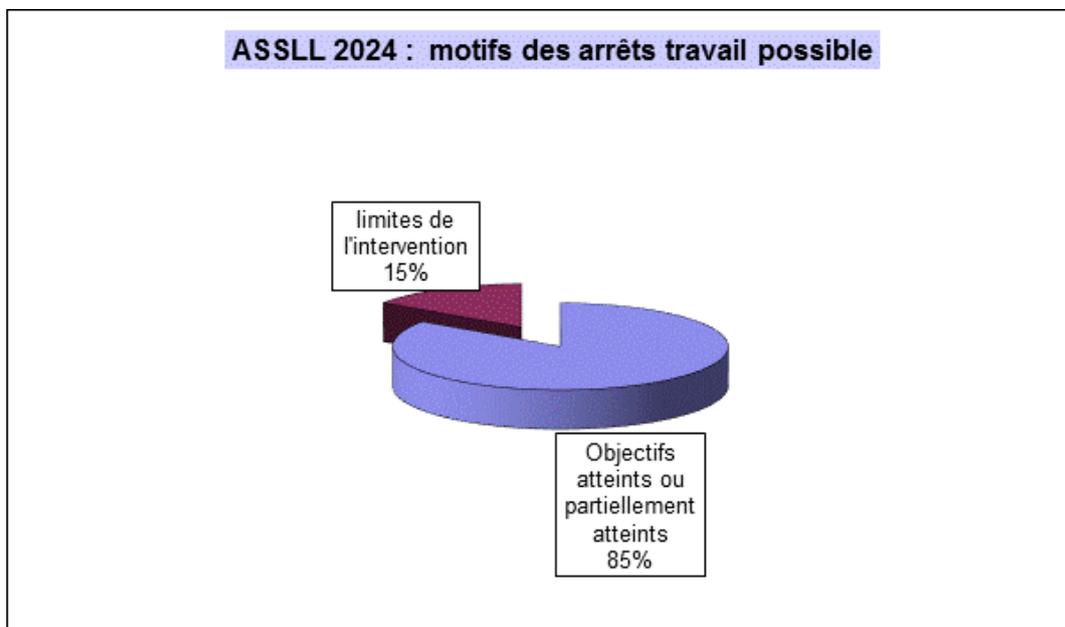


V. Analyse des arrêts des mesures en 2024.

A. Un accompagnement efficace lorsque les ménages collaborent.

Comme au cours des trois dernières années, dans 85 % des situations pour lesquelles un travail a été possible, les objectifs fixés sont atteints ou partiellement atteints (contre 89% en 2023).

Il convient de préciser qu'il y a 15% des arrêts avec pour motif : « limites d'intervention atteintes par les travailleurs sociaux » (contre 11% en 2023). Il s'agit là, des situations les plus complexes et pour lesquelles il y a d'autres problématiques plus prégnantes que celles du logement.

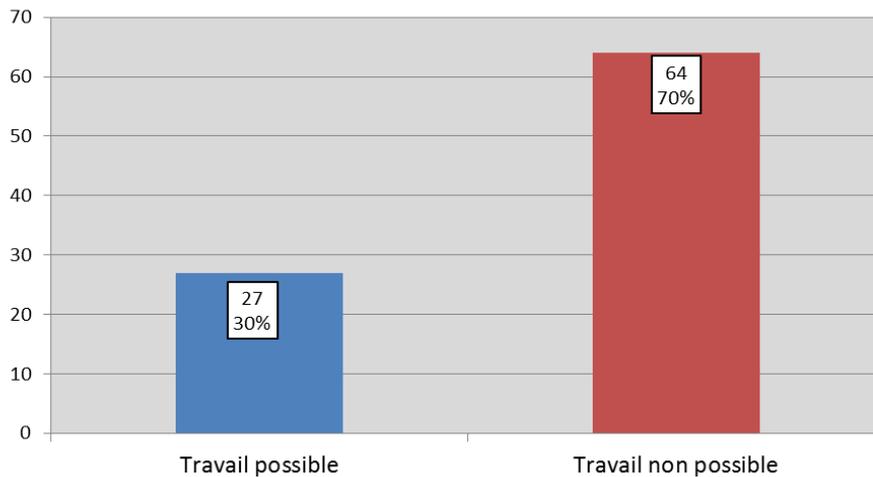




V. Analyse des arrêts des mesures en 2024 (suite).

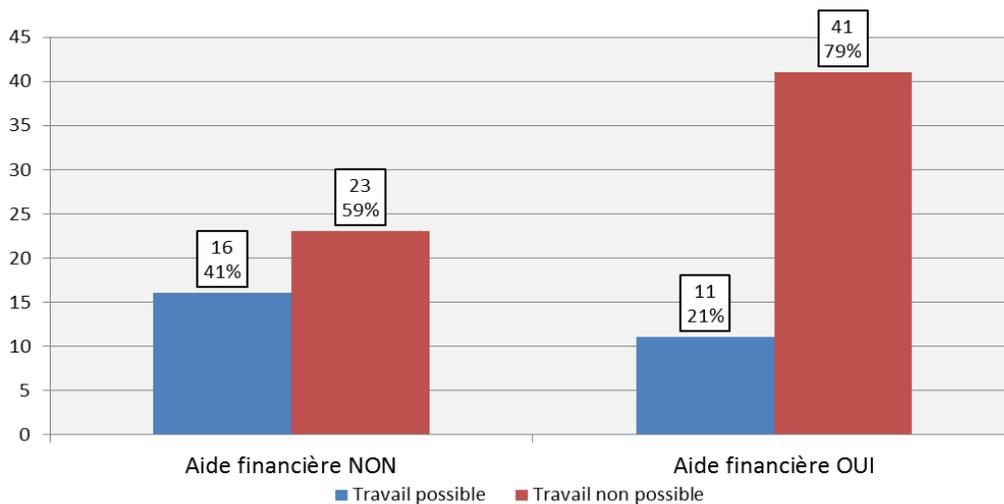
B. Analyse des arrêts lorsque l'ASSLL a été demandé par une commission FSL

ASSLL validés par les commissions FSL suite à une demande d'aide financière et arrêtés en 2024



Un travail a été possible pour 30 % des ASSLL validés par la commission FSL suite à une demande d'aide financière (contre 48% en 2023). Rappelons qu'en commission FSL, c'est le travailleur social qui est principalement à l'origine des demandes d'ASSLL (32.6% en 2024, 32.6% en 2023, 33.8% en 2022 et 36% en 2021).

Impact de l'octroi d'une aide financière sur la collaboration des ménages à l'ASSLL



Lorsque la commission n'accorde pas l'aide financière et valide un ASSLL, nous constatons que dans 41 % des cas le travail est possible contre 21 % lorsque l'aide est accordée.

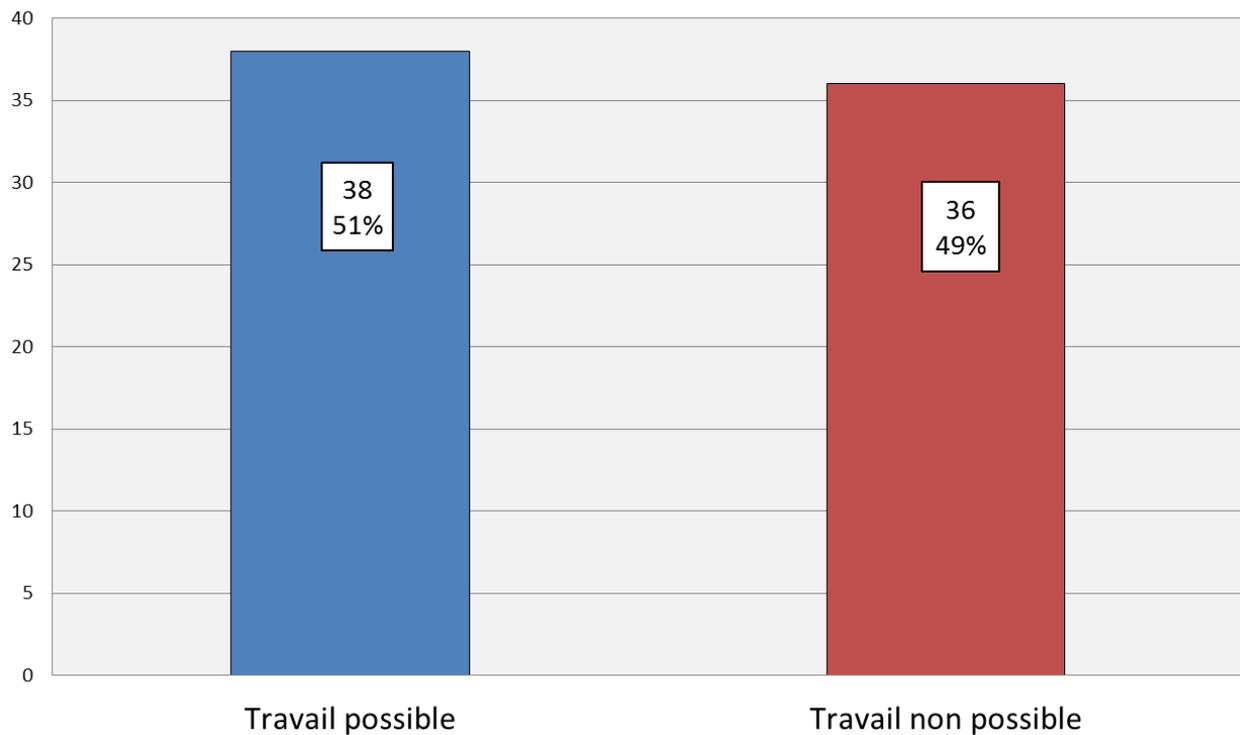
Nous pouvons émettre l'hypothèse que lorsqu'une aide financière n'est pas accordée ou est en attente du retour du travailleur social pour un nouveau passage en commission FSL, l'utilisateur reconnaît davantage l'utilité de l'accompagnement.



V. Analyse des arrêts des mesures en 2024 (suite).

C. Analyse des arrêts lorsque l'ASSLL a été demandé par le travailleur social, sans aide financière (examen en GTS).

ASSLL validé en GTS à la demande du travailleur social (sans demande d'aide financière) et arrêtés en 2024



Un travail est possible pour 51% % des ASSLL validés en GTS à la demande du travailleur social, contre 30% lorsqu'il est validé par la commission FSL.

Nous pouvons en déduire que le travail avec les ménages est davantage possible lorsque la demande d'ASSLL a été proposée et travaillée en amont par le travailleur social avec la famille, et qu'il n'y a pas l'enjeu d'une demande d'aide financière.

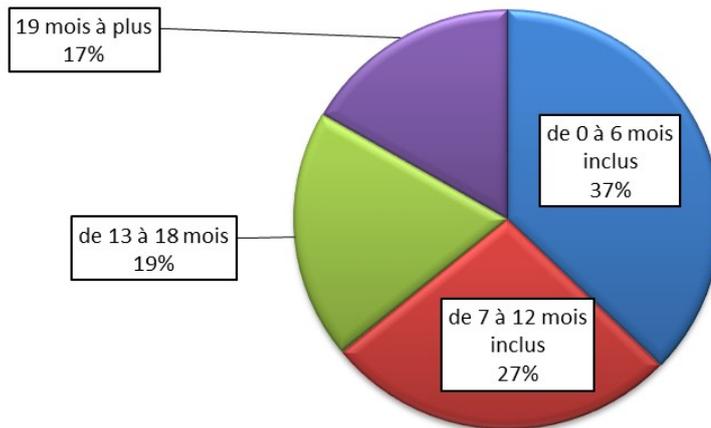
Néanmoins, même si la famille est d'accord au moment de la demande de l'ASSLL, 49% s'arrêtent pour « travail non possible » en 2024 (contre 47% en 2023).



V. Analyse des arrêts des mesures en 2024 (suite).

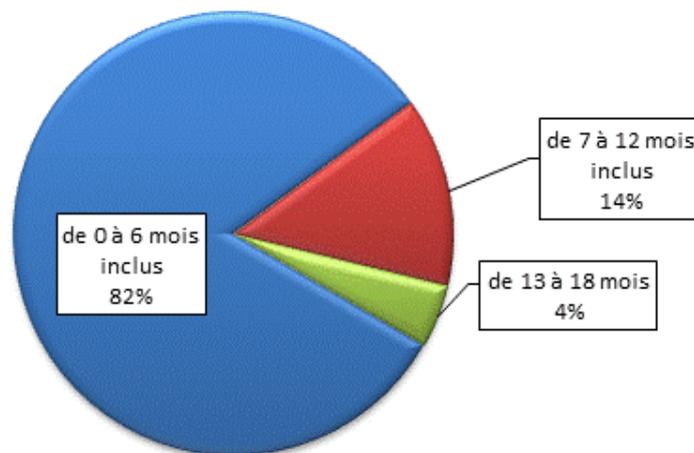
D. Des mesures plus longues en 2024 : 6.9 mois en moyenne

Durée des ASSLL arrêtés en 2024 et pour lesquels
un travail a été possible



En effet, pour 36 % des situations particulièrement complexes, le travail mené est réalisé dans un délai de plus de 12 mois, temps nécessaire à la réalisation des objectifs (contre 31% en 2023).

Durée des ASSLL arrêtés en 2024 et pour lesquels un travail
n'a pas été possible



Dans 72 % des cas (contre 72% en 2023 et 2022, 51% en 2021 et 2020), les travailleurs sociaux rendent compte en moins de 6 mois d'un travail difficile, voire impossible, avec les ménages concernés. Ce temps est parfois plus long lorsque les personnes adhèrent dans un premier temps, puis renoncent à l'accompagnement proposé par la suite.



L'Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement est un dispositif qui doit évoluer selon les besoins recensés.

Ainsi, il conviendra pour 2025 de :

- Encourager l'évaluation conjointe entre le travailleur social référent et le travailleur social ASSLL, avant et/ou à la demande d'accompagnement, pour favoriser l'adhésion.
- Synthétiser davantage la présentation des situations en GTS, quand cela est possible, pour conserver du temps pour les situations les plus complexes, les échanges de pratiques, le partage d'information, la rencontre de partenaires...
- Maintenir et développer un partenariat étroit avec les bailleurs HLM, en ayant notamment un référent aux services location, afin d'optimiser les relogements.
- Mieux cibler les demandes d'ASSLL et de diagnostics, notamment prescrites par les commissions FSL, pour lesquelles l'adhésion des familles est trop faible cette année.
- Elaborer un comparatif de cette mesure avec des départements similaires.
- Remettre à jour le cahier des charges, selon les éléments cités ci-dessus.

Présidente		
Fatna ZIAD- Conseillère départementale		
Directrice		
Directrice	Mélany THIL	05 45 24 46 46 melany.thil@charentesolidarites.org
Pôle Direction		
Assistante de Direction et référente RH	Carine MOMPEIX	05 45 24 46 46 carine.mompex@charentesolidarites.org
Assistante de gestion	Martine FOUCHER	05 45 24 46 46 martine.foucher@charentesolidarites.org
Assistante de gestion	Sandra DAVIAUX	05 45 24 46 46 sandra.daviaux@charentesolidarites.org
Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)		
Chargée de mission	Madison MIGNON	05 45 24 46 46 madison.mignon@charentesolidarites.org
ADH - FSL - FAAD - LHI - MAR - AEE		
Responsable de service	Benjamin DELHAL	05 45 24 46 46 benjamin.delhal@charentesolidarites.org
Assistante	Emilie AUDRAN	05 45 24 46 46 emilie.audran@charentesolidarites.org
Aides à l'Amélioration De l'Habitat (ADH)		
Gestionnaire	Nathalie BOURDIER	05 45 24 46 46 (Angoulême) / 05 45 35 97 64 (Cognac) nathalie.bourdier@charentesolidarites.org
Gestionnaire	Martine FOUCHER	05 45 24 46 46 martine.foucher@charentesolidarites.org
Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés (FAAD) - Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI)		
Gestionnaire FSL - FAAD - Habitat indigne Secteur SUD CHARENTE / ANGOUMOIS	Stéphane ABHE	05 45 24 46 46 stephane.abhe@charentesolidarites.org
Gestionnaire FSL - FAAD - Habitat indigne - Amélioration de l'Habitat (1/2 temps sur Angoulême - 1/2 temps sur Cognac) Secteur PAYS DE COGNAC / ANGOUMOIS	Nathalie BOURDIER	05 45 24 46 46 (Angoulême) / 05 45 35 97 64 (Cognac) nathalie.bourdier@charentesolidarites.org
Gestionnaire FSL - FAAD - Habitat indigne Secteur ANGOUMOIS	Isabelle DAUGE	05 45 24 46 46 isabelle.dauge@charentesolidarites.org
Remplaçante d'Axelle DAKDAKI		
Gestionnaire FSL - FAAD - Habitat indigne	Delphine SAKTON	05 45 24 46 46 delphine.sakton@charentesolidarites.org
Gestionnaire FSL - FAAD - Habitat indigne Secteur CHARENTE LIMOUSINE	Delphine VAILLANT	05 45 24 46 46 / 07 80 54 56 63 delphine.valliant@charentesolidarites.org
Agent de recouvrement	Erwann LE HECHO	05 45 24 46 46 / 06 02 39 95 02 erwann.lehecho@charentesolidarites.org
Antenne de Cognac		
Technicien FSL - FAAD - Habitat indigne - Amélioration de l'Habitat	Roselyne PAROLA	05 45 24 46 46 (Angoulême) / 05 45 35 25 64 (Cognac) roselyne.parola@charentesolidarites.org
Lutte contre l'habitat indigne (LHI) - Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)		
Référent technique et technicien LHI - MAR Insalubrité - Contrôles de décence	Arnaud ICHARD	05 45 24 46 46 / 06 22 81 45 57 arnaud.ichard@charentesolidarites.org
Assistante administrative LHI-MAR	Yaël HASSAN	05 45 24 46 46 yael.hassan@charentesolidarites.org
Assistante administrative LHI-MAR	Emilie AUDRAN	05 45 24 46 46 emilie.audran@charentesolidarites.org
Technicienne LHI - MAR Permis de louer - Contrôle de décence	Nathalie GUILLAUME	05 45 24 46 46 / 06 02 20 38 08 nathalie.guillaume@charentesolidarites.org
Technicien LHI - MAR Insalubrité - Contrôles de décence	Maxence HOTTE	05 45 24 46 46 / 07 80 40 11 75 maxence.hotte@charentesolidarites.org
Monteur d'opération pour les Gens du Voyage	Manuel GOMES	05 45 24 46 46 / 06 02 20 38 07 manuel.gomes@charentesolidarites.org
Technicien LHI - MAR		
Ambassadrices Énergie (AEE)		
Coordnatrice	Yaël HASSAN	05 45 24 46 46 / 07 80 60 12 84 yael.hassan@charentesolidarites.org
Ambassadrice Énergie secteurs Charente Limousine, La Rochefoucauld et Soyaux	Océane CHAMOULAUD	07 80 24 28 96 ochamoulaud.aee@gmail.com
Ambassadrice Énergie secteurs Ruffec, Gond-Pontouvre et Angoulême Victor Hugo	Séréna CHEVALIER	07 80 24 29 34 schevalier.aee@gmail.com
Ambassadrice Énergie secteurs Cognac, Jarnac et Angoulême Ma Campagne	Anais BISSERIER	07 80 24 29 36 abisserier.aee@gmail.com
Ambassadrice Énergie secteurs Barbezieux, La Couronne et Angoulême Les Garennes	Charlotte BARRAUD	07 80 24 29 18 cbarraud.aee@gmail.com
Service Social		
Responsable du service social	Recrutement en cours	05 45 24 46 46 prenom.nom@charentesolidarites.org
Secrétaire service social	Mathieu BLANLOEUIL	05 45 24 46 46 mathieu.blanloeuil@charentesolidarites.org
Référente Technique par intérim	Nathalie BOUET	05 45 24 46 46 / 07 77 91 67 39 nathalie.bouet@charentesolidarites.org
Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)		
Travailleur social	Saphia BARAS	05 45 24 46 46 / 06 02 32 46 66 saphia.baras@charentesolidarites.org
Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement "Classiques" (ASLL)		
Animation du GTS	Par intérim Nathalie BOUET	05 45 24 46 46 / 07 77 91 67 39 nathalie.bouet@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteur de Ma Campagne et La Couronne	Marilyn GUICHARD	05 45 24 46 46 / 07 77 00 26 37 marilyn.guichard@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteur de Soyaux - Angoulême centre	Nathalie BOUET	05 45 24 46 46 / 07 77 91 67 39 nathalie.bouet@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteur de Soyaux - Angoulême centre	Karine CAHEN	05 45 24 46 46 / 06 01 19 40 67 karine.cahen@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteur de Ruffec - Mansie	Stéphanie LE GALLOU	05 45 24 46 46 / 07 77 91 67 40 stephanie.legallou@charentesolidarites.org
Travailleurs sociaux Secteur de Cognac	Chloé ROUX Lauraline PINGAUD	05 45 24 46 46 (Angoulême) / 05 45 35 97 66 (Cognac) 07 77 00 33 71 / 06 01 19 40 48 chloe.roux@charentesolidarites.org lauraline.pingaud@charentesolidarites.org
Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement "Insalubrité"		
Travailleur social Secteurs de Cognac, Jarnac, Sud Charente et Angoumois	Marilyn GUICHARD	05 45 24 46 46 / 07 77 00 26 37 marilyn.guichard@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteurs de Ruffec, Charente Limousine et Angoumois	Stéphanie LE GALLOU	05 45 24 46 46 / 07 77 91 67 40 stephanie.legallou@charentesolidarites.org
Prévention des expulsions locatives / Accompagnement des accédants à la propriété en difficulté		
Travailleurs sociaux Secteurs de Cognac, Jarnac et Sud Charente	Chloé ROUX Lauraline PINGAUD	05 45 24 46 46 (Angoulême) / 05 45 35 97 66 (Cognac) 07 77 00 33 71 / 06 01 19 40 48 chloe.roux@charentesolidarites.org lauraline.pingaud@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteurs de Ruffec et Angoumois	Fati DOSSO	05 45 24 46 46 / 07 80 16 14 81 fati.dosso@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteur Angoumois	Audrey MARCHAND	05 45 24 46 46 / 07 80 54 56 69 audrey.marchand@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteurs Angoumois et La Rochefoucauld	Florence HARDY	05 45 24 46 46 / 07 80 24 29 20 florence.hardy@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteurs de Charente Limousine et Angoumois	Majid EL AYOUNI	05 45 24 46 46 / 07 80 24 29 63 majid.elayouni@charentesolidarites.org
Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP2)		
Travailleur social Secteurs de Cognac, Jarnac, Sud Charente et Angoumois	Nathalie BOUET	05 45 24 46 46 / 07 77 91 67 39 nathalie.bouet@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteurs de Ruffec, Charente Limousine et Angoumois	Karine CAHEN	05 45 24 46 46 / 06 01 19 40 67 karine.cahen@charentesolidarites.org
Travailleur social	Florence HARDY	05 45 24 46 46 / 07 80 24 29 20 florence.hardy@charentesolidarites.org
Accompagnement des Jeunes Majeurs		
Travailleur social Secteurs de Ruffec, Charente Limousine et Angoumois	Stéphanie LE GALLOU	05 45 24 46 46 / 07 77 91 67 40 stephanie.legallou@charentesolidarites.org
Travailleur social Secteurs de Cognac, Jarnac, Sud Charente et Angoumois	Marilyn GUICHARD	05 45 24 46 46 / 07 77 00 26 37 marilyn.guichard@charentesolidarites.org